



DEPOSER UNE DEMANDE

LES PIECES OBLIGATOIRES POUR UN DOSSIER COMPLET

Le formulaire de demande CERFA

complété, daté et signé
ou via MDPH en Ligne

Le Certificat Médical CERFA de moins de 1 an

- complété, daté, signé avec le cachet du médecin, en décrivant les restrictions et capacités de la personne dans la vie quotidienne
- en cas de déficience auditive : le bilan auditif - volet 1 CERFA
- en cas de déficience visuelle : le bilan ophtalmologique - volet 2 CERFA

Une pièce d'identité : photocopie recto verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant, de son représentant légal

Pour les majeurs : pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France. (Carte d'identité française ou passeport français, Acte de naissance français, Permis de conduite de ressortissants français)

Pour les mineurs : livret de famille avec le nom des parents ou acte de naissance + pièce d'identité en vigueur ou justificatif de la régularité du séjour en France d'un des parents qui a l'enfant à charge

Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Pour les personnes hébergées par un tiers : justificatif de domicile + attestation sur l'honneur de l'hébergeant

Pour les mineurs : justificatif du représentant légal

Justificatifs ACCEPTES :



Facture (ou échéancier) d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone ou internet
Avis d'imposition ou certificat de non-imposition
Quittance de loyer avec nom et adresse de l'usager et du propriétaire/bailleur
Charges de copropriété avec nom et adresse de l'usager s'il est propriétaire
Contrat de bail avec nom et adresse de l'usager et du propriétaire/bailleur
Attestation d'assurance habitation au nom et adresse de l'usager
Attestation de domiciliation auprès d'un organisme agréé ou d'un CCAS
Attestation d'hébergement dans un établissement médico-social



Une attestation de jugement de protection juridique (le cas échéant)

Pour les majeurs : Jugement (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation judiciaire pour représentation du conjoint, habilitation familiale)

Pour les mineurs : Jugement attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale, jugement décidant d'une mesure de placement



PCH – Aide à la parentalité

Acte de naissance de votre (vos) enfant(s) âgé(s) de moins de 7 ans

Attestation de parent isolé le cas échéant



Des pièces complémentaires

Des pièces spécifiques à une demande peuvent être jointes : bilan, examen médical supplémentaire (sauf radiographie), devis, attestation, facture.

Ne pas joindre de photo - ne pas agraffer - document lisible Format A4

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE ?

Ce formulaire vous permet d'expliquer précisément votre situation, vos besoins et vos attentes. **Il est composé de 6 parties, certaines obligatoires, d'autres optionnelles, en fonction de votre situation et demande.**

Ces pièces complémentaires/optionnelles constituent des supports d'information tout aussi importants pour la prise de décision quant à vos demandes. En les fournissant dès le dépôt de votre dossier, le délai d'instruction de votre demande s'en trouvera amélioré.

De même, si vous n'avez pas coché une demande dans le formulaire, l'équipe d'évaluation pourra proposer les prestations nécessaires à votre situation : il s'agit de la demande générique. Il est donc très important que votre dossier soit bien renseigné afin que l'équipe puisse attribuer l'ensemble des prestations auxquelles vous pourriez prétendre.

En cas de difficulté pour remplir ce dossier MDPH, vous pouvez solliciter l'aide des référents MDPH présents au sein des différents Pôle Autonomie, situé sur le territoire (coordonnées ci-jointes).

A Votre identité	OBLIGATOIRE Dater et signer à la page 4
B Vie quotidienne	OBLIGATOIRE pour les premières demandes RECOMMANDE pour les renouvellements
☐ En cas d'attribution d'une pension de retraite ou d'une pension d'invalidité, ou d'une rente d'accident du travail ou maladie professionnelle, joindre une copie du justificatif ☐ Justificatifs, factures ou devis en votre possession concernant les frais évoqués en B1 et B3 ☐ En cas de réduction d'activité professionnelle pour la prise en charge de l'enfant en situation de handicap : Contrat de travail, bulletin de salaire ou attestation de l'employeur justifiant la réduction du temps de travail ou le temps de travail effectif des parents ☐ En cas d'emploi rémunéré d'une tierce personne : Attestation d'emploi, contrat de travail, déclaration URSSAF, facture d'un service d'aide à domicile, précisant le nombre d'heures d'aide humaine	
C Vie scolaire ou étudiante	OBLIGATOIRE si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante
Pour les enfants scolarisés, joindre le formulaire GEVASco pour toute première demande ou renouvellement d'aide pour la scolarisation.	
D Situation professionnelle	OBLIGATOIRE pour une demande d'orientation professionnelle, de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou d'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
☐ Joindre la fiche d'aptitude ou d'inaptitude du médecin de la santé au travail ou la fiche de la dernière visite médicale auprès du médecin de santé au travail. ☐ Si vous occupez un emploi à temps partiel, joindre une copie du contrat de travail. ☐ Joindre si possible un CV détaillé et actualisé, sauf si celui-ci est déjà détaillé dans le cerfa	
E Expression des demandes	A renseigner en cas de renouvellement OU lors d'une 1ère demande si vous souhaitez exprimer une demande spécifique
Si vous n'avez pas coché une demande dans le formulaire, ou oublié de cocher une prestation, l'équipe d'évaluation pourra proposer les prestations auxquelles vous pouvez prétendre. Il s'agit de la demande générique. Il importe que vos besoins, projets et attentes soient complétés dans les parties A, B, C ou D.	
F Vie de votre aidant familial	A renseigner si vous êtes aidé au quotidien par une personne de votre entourage

LES CONTACTS UTILES
*pour vous informer et vous accompagner
dans votre demande*

PÔLE AUTONOMIE DE THIONVILLE

MAISON DU DÉPARTEMENT

1 avenue Gabriel Lippmann
57970 YUTZ
Tél. 03 87 37 95 66

CENTRE MOSELLE SOLIDARITÉS

155 rue de Verdun
57700 HAYANGE
Tél. 03 87 37 95 69

**PÔLE AUTONOMIE
SARREGUEMINES/BITCHE**

MAISON DU DÉPARTEMENT

51 rue du Bac
57200 SARREGUEMINES
Tél. 03 87 78 06 99

CENTRE MOSELLE SOLIDARITÉS

44 rue Saint Augustin
57230 BITCHE
Tél. 03 87 78 06 99

**PÔLE AUTONOMIE
SARREBOURG/CHÂTEAU-SALINS**

CENTRE MOSELLE SOLIDARITÉS

1 rue Michèle Morgan
57400 SARREBOURG
Tél. 03 87 25 35 41

MAISON DU DÉPARTEMENT

Rue de la Tuilerie
57170 CHÂTEAU-SALINS
Tél. 03 87 21 47 12

**PÔLE AUTONOMIE
METZ-ORNE**

CENTRE MOSELLE SOLIDARITÉS

7 Place Sainte Barbe
57000 METZ
Tél. 03 87 56 87 76

CENTRE MOSELLE SOLIDARITÉS

30 route de Thionville
57140 WOIPPY
Tél. 03 87 34 03 46

CENTRE MOSELLE SOLIDARITÉS

13 rue de Metz
57300 HAGONDANGE
Tél. 03 87 56 87 76
ou 03 87 34 03 46

**PÔLE AUTONOMIE
FORBACH/SAINT-AVOLD**

MAISON DU DÉPARTEMENT

6 rue Robert Schuman
57220 BOULAY-MOSELLE
Tél. 03 87 21 56 56

MAISON DU DÉPARTEMENT

18 avenue de Spicheren
57600 FORBACH
Tél. 03 87 21 56 56

MAISON DU DÉPARTEMENT

16 rue du Lac – BP 20099
57503 SAINT-AVOLD cedex
Tél. 03 87 21 56 56